

CHAMPIONNAT AUVERGNE RHÔNE ALPES DE MOTOCROSS 2026



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

IGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

ARTICLE 1 – PREAMBULE

Le présent annexe vient compléter le règlement des championnats de motocross Auvergne Rhône Alpes.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Peuvent prétendre participer à ce championnat, tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM pour l'année en cours de type NCO, NJ3, Inter ou Européenne. Le CASM est obligatoire.

ARTICLE 3 – CATEGORIES

Les machines admises sont celles dont la cylindrée est comprise entre 125 et 700cc.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com> selon les modalités définies dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

Le tarif d'engagement est de 60€.

Forfait

Les modalités de forfait sont identiques à celles mentionnées dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

ARTICLE 5 - CALENDRIER

Calendrier disponible sur le site de la ligue.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le nombre de manches est laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Dans le cas où il y a une seule série, la répartition se fait comme suit :

- *Essais libres : de 10 à 15 min
- *Essais chronométrés de 15 min.
- *Soit 2 manches de 20 min + 2 tours, soit 3 manches de 20 min + 1 tour.

Dans le cas où il y a deux séries :

- *Essais libres : de 10 à 15 min x 2 séries
- *Essais chronométrés de 15 min x 2 séries
- *Soit 2 manches de 20 min + 2 tours (championnat), soit 2 manches de 20 min + 1 tour (consolante).

Les essais chronométrés déterminent le placement du pilote sur la grille de départ.

ARTICLE 7 – CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles se font selon les modalités définies dans le règlement général.

Plaque arrière du quad

La plaque arrière doit être montée derrière le pilote, sur la barre d'appui arrière, et être alignée avec la machine (type drapeau).

Le support de montage ne doit pas dépasser 150mm.

La plaque arrière doit être réalisée en matériau flexible et facilement cassable.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le classement se fait selon le barème des points du règlement général.

L'organisateur doit récompenser a minima :

- *les 3 premiers du championnat
- *la 1^{ère} féminine
- *le 1^{er} junior

Un total de 5 coupes (à multiplier par 2 si 2 séries sont présentes).

Les pilotes doivent être présents pour recevoir leur récompense.

ARTICLE 9 – REPORT DE POINTS

Un report de points est effectué en cas de concurrence de date avec une épreuve. Cette règle s'applique à toutes les épreuves quelle que soit leur portée : championnat de France, Trophée ou Coupe de France, épreuve FIM Europe, FIM ou sélection fédérale.